

Ils ont mené notre combat...

La Congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul

Les débuts

Les premiers frères ont prudemment évoqué, en septembre 1844, et *dans une grande unité d'âme*¹, la création d'une *Congrégation qui fût, parmi les hommes, ce que sont les Sœurs de Charité parmi les femmes*,² non pour s'affranchir de la Société de St-Vincent-de-Paul, mais pour y réaliser les tâches qu'on ne peut mener à bien qu'en s'y donnant à temps plein.³

Or, celle-ci les sollicite pour l'œuvre des orphelins apprentis qui n'est pas dans la vocation des Frères des Écoles Chrétiennes qui l'ont gérée cinq ans durant. Le Prevost s'y est d'ailleurs beaucoup dévoué. Myionnet va en être le directeur après une petite retraite. Ainsi commence, petitement, le 1^{er} mars 1845, la congrégation des Frères de St-Vincent-de-Paul.

J. M. J. Sancte Vincenti a Paulo, ora pro nobis.

1^{er} mars 1845. - Les Frères Myionnet et Gardès prennent possession d'une maison rue du Regard n° 16, louée par la Société de St-Vincent-de-Paul pour la réunion des apprentis qu'elle patronne. Les deux Frères donneront leurs soins à ces enfants et assisteront aussi l'œuvre de la Sainte-Famille fondée par la Conférence St-Sulpice.

L'esprit de piété de Myionnet l'induisant, par définition, à voir la volonté de Dieu en tout, il note la présence de quatre retraits le premier jour ; de 3, le deuxième jour ; puis de 2. Le samedi 1^{er} mars se passe à préparer le dimanche, jour des enfants pour lesquels il n'a de goût, ni pour leurs personnes, ni pour leur tapage. Mais, venu par obéissance, il s'y dévoue du mieux.

Puis l'ami l'avertit qu'il ne revient pas. *Dieu qui connaissait ma faiblesse m'avait laissé ces compagnons pour me faire franchir le seuil de la porte, mais une fois entré, il m'enlevait cet appui humain pour me faire comprendre que toute ma confiance doit être en Lui. Il me laissait M. Le Prevost pour guide mais non comme compagnon, puisqu'il était retenu dans le monde...*⁴

Faisons, dit un soir Le Prevost voyant le premier frère triste sinon découragé, *notre lecture spirituelle dans l'Imitation, nous allons y trouver notre consolation* car telle est la réputation du livre qu'un homme de

¹Le Prevost

²Myionnet.

³L'engagement total d'une phalange est nécessaire, pour Dieu, ou pour Satan selon Lénine même, pour qui l'avant-garde révolutionnaire doit être composée de professionnels entièrement acquis à la cause. (Que Faire ? 1902)

⁴ *Vie de J. - L. Le Prevost, prêtre, fondateur de la congrégation des Frères de St-Vincent de Paul*, par Charles Maignen, page 173.

bonne volonté y trouve toujours ce qui lui convient à la page qu'il a ouverte. Et d'ajouter : *Eh ! bien, cher ami, si le bon Dieu vous a soumis à une grande épreuve..., dans sa bonté il vous a ménagé aussi une grande faveur. M^{sr} Angebault est ici. Il viendra demain matin nous dire la messe à la chapelle des Lazaristes. Il bénira notre pauvre petite Communauté naissante. Il viendra bénir son berceau... Il faut avertir M. Gardès.*

Le 3 mars 1845, à 7^h, Le Prevost et Myionnet sont chez les Lazaristes, et, à la place de Gardès, un jeune homme, Maurice Maignen, très attaché aux siens, et qui intégrerait l'Institut s'il n'était support de famille, et d'une volonté incertaine.

La châsse de St-Vincent de Paul découverte, l'évêque dit la messe pour l'institut naissant, adresse aux associés quelques paroles, et les bénit. Puis, rue du Regard, après quelques mots chaleureux, M^{sr} Angebault évoque le grain de sénevé de la parabole et dit le mot d'ordre *Courage et persévérance*. Ainsi commence donc la vie de communauté quoiqu'un seul frère soit à demeure.

Presque chaque jour, Le Prevost et Maignen vont le *consoler* lors de la prière du soir. Si l'apostolat des pauvres par les œuvres de charité est bien de Dieu, ils se gardent d'une ligne personnelle. Ils agrément le soutien de Mgr Affre, l'archevêque de Paris, non les locaux qu'il offre, leur immeuble satisfaisant à leur effectif et à leurs moyens.

Myionnet a confiance un matin, au retour de la messe, des lumières que Le Prevost a reçues pour l'établissement de l'Institut : dans le cœur-à-cœur de l'oraison ? De façon plus sensible ? Le premier Frère n'en dira pas plus...

Les associés se réunissent les quatre derniers jours de la semaine pour la prière commune, des lectures de piété, de petites exhortations de Le Prevost. En lien sans doute avec lui, Myionnet établit son règlement de vie qu'il a soumis à Mgr Angebault.⁵ Celui-ci lui adresse, le 24 mars, plus qu'*un mot de consolation à un ami..., une parole de conviction à un apôtre. L'œuvre est divine, dit l'évêque, le salut du monde s'opère sur la croix, les œuvres de Dieu demandent souffrances et épreuves, la croix est arborée au Capitole après 300 ans de persécution...,* paroles qui se gravent dans l'âme forte et docile de Myionnet.

Sa journée commence à 5^h, finit à 22^h. Entre-deux, prière, méditation, examen particulier, messe, petit déjeuner. Ménage, étude de la vie religieuse, office. Dîner à midi. Travaux pour le patronage, rédaction des contrats, réception des parents, visite des ateliers, préparation du dimanche, placement en apprentissage... Cela se poursuivra quand la vie commune commencera en 1846.

La collation à 8h ne doit pas abuser du pain et de l'eau qui traduisent l'esprit de sacrifice du frère, formé à une vie chrétienne un peu forte par l'enfance, associée à la nécessité d'une vie un peu mortifiée. (Maignen aura du mal plus tard à s'y soumettre.) De même, le repas principal, du pain trempé, du beurre, ou du riz au lait, moins par pénitence que par incapacité à cuisiner et faute de temps. Le Prevost installera à propos un cuisinier, le premier concierge de l'œuvre.

Outre la lecture et la prière du soir communes, Le Prevost et Myionnet, parfois Maignen, sont à la messe de 7h chez les Lazaristes, et à la suivante, en action de grâces en un temps où les messes se succèdent. Le Prevost reçoit les pauvres, rue du Regard jusqu'à 9h, puis déjeune chez lui et se rend à son ministère.

Passé le premier dimanche, Myionnet, en demeure d'intéresser des enfants, se rappelle sa jeunesse. Il aimait jouer et courir, les enfants courent et joueront et il imagine de récompenser les premiers à la course d'une noix. Pour ceux qui ne courent pas, porter d'un bout à l'autre de la cour les briques

⁵...Recueil de lettres de Clément Myionnet RSV 2007 Lettre du 6 octobre 1844.

de la cabane démolie le précédent dimanche. Des pruneaux pour récompense si les briques sont bien rangées.⁶

Pour gagner du temps, il fait comprendre à ses jeunes travailleurs que, pour être payés de leurs peines, le travail doit être mieux fait. Les enfants se remettent gaiement à l'ouvrage, ainsi se passe le deuxième dimanche.

Le 3^{ème} dimanche, il maîtrise davantage la situation et reçoit l'aide de confrères de St-Sulpice, des Missions, et d'hommes de bonne volonté, Augustin Cochin, père de l'historien, Pierre Olivaint, Henri Planchat, qui, dans l'attente d'intégrer l'œuvre, enseigne le dessin et la musique.

Un avocat, Louis Paillé, l'aide au ménage. S'il voit en lui le type même du frère de St-Vincent-de-Paul, il ne le sollicite pas pour se préserver de penser être quelque chose dans l'œuvre, mais s'en ouvre à Dieu comme pour tous les êtres dont il désire la vocation. De fait, Paillé intègrera l'Institut en 1848 et ne le quittera qu'avec la vie, peu avant la mort de Le Prevost, en 1874.

Entretemps, les liens avec le monde du 2^{ème} et du 3^{ème} frère se relâchent. La famille de Maignen a pris son parti du mode de vie de Maurice, il en va presque de même pour Le Prevost.

§

A la séparation de corps, M^{sr} Angebault, a mis la condition, pour l'épouse, d'un *consentement donné et par écrit reçu*. Ce sera, chez Le Prevost, un chef d'œuvre de délicatesse et d'abandon à la volonté divine. Un billet de sa main expose donc à sa femme, en avril 1845, son intention de prendre sa retraite : *L'indépendance de vos ressources, l'insuffisance des miennes pour ajouter rien de favorable à votre existence, la différence de nos habitudes, la rareté de nos rapports, tout me persuade que ma détermination ne changera, à vrai dire, rien à votre situation que je ne voudrais pour rien au monde empirer ni troubler.*

La modicité de ma pension ne me laissera que le choix de deux moyens : vivre à la campagne, ou me retirer dans une communauté. Le premier n'irait guère à mes habitudes et à mes besoins. Je n'y recourrais que forcément, si ma santé s'altérait de plus en plus. Le second seul me semble praticable et je m'y suis arrêté définitivement. Mais j'ai besoin pour cela de votre assentiment et je l'attends de votre bonne volonté, comme de votre affection... J'ai encore, ce me semble, un peu de bien à faire. C'est mon seul partage en ce monde et ce sera aussi mon unique héritage. Ce qui me reste de force et de jours y suffira peut-être. Je ne voudrais pas m'y refuser ... Il précise, un peu plus tard, *Ce n'est pas un consentement arraché et contraint que je demande ; il équivaldrait à un refus et je ne pourrais ni ne voudrais en faire usage ; c'est un assentiment libre, simple et cordial qui me mette l'esprit en paix.*

Mme Le Prevost acquiesce mais point de façon tout à fait satisfaisante. Le Prevost la sollicite de nouveau et obtient le consentement écrit non sans avoir connaissance d'une plainte exprimée par sa femme. Il réécrit en mai (*Le parti que je prendrai, quel qu'il fût, s'il devait vous contrister, cesserait de me donner la paix et la tranquillité*), et reçoit en septembre l'accord demandé. Cependant, il insiste :

Mme R... me dit qu'elle vous a trouvée fort triste et que vous sembliez considérer le parti que nous avons pris comme fâcheux pour vous et pour moi. Je ne m'y suis déterminé qu'en me croyant inutile pour vous et dans la conviction que séparer nos demeures ne serait à vrai dire presque rien changer à nos relations. Une épreuve de presque douze années nous a trop prouvé, ce me semble, que la différence absolue de nos sentiments, de nos vues et de nos habitudes ne

⁶L'usage s'est maintenu de servir chez les religieux de St-Vincent de Paul noix et pruneaux pour perpétuer, à la date anniversaire, le souvenir de ce deuxième dimanche.

pouvait nous promettre cette intimité douce et constante, cette intelligence des cœurs qui rend seule la vie commune possible et désirable.

J'ai donc pensé que, sans rien briser, sans détriment pour l'un ni pour l'autre, nous pourrions vivre séparément et que nous replacerions même ainsi notre existence dans les simples rapports d'estime, de confiance et d'affection qui faisaient primitivement notre seul lien et dont nous n'eussions jamais dû sortir.

... Comme je puis me tromper, et que je ne suis pas seul juge dans cette cause qui nous est commune, je vous abandonne absolument la décision. Si la vie de bienveillance et de tolérance réciproque que nous menions vous semble préférable à votre état actuel, je suis encore disposé, quelques raisons que j'aie de prendre ma retraite, à renoncer à ce projet et à me conformer de tout point à vos vœux.

Voici comment lui-même, selon une pièce du procès de canonisation, relate sa décision de ne pas entrer dans les ordres et de contracter mariage : *Le soussigné déclare dans la vérité la plus entière qu'il ne renonça à sa liberté qu'après s'être assuré, une fois encore, que sa santé s'opposait à son admission au séminaire ; qu'en second lieu il ne prit cet engagement par aucun motif d'intérêt ou de passion, mais uniquement par un sentiment de générosité, exagérée peut-être, et pour donner appui à une personne qui lui inspirait une estime et une affection méritées et que l'isolement et l'ennui avaient jetée dans un état de marasme et d'hypocondrie qui menaçaient sa raison et sa vie.*

Mme Le Prevost ôte enfin les derniers scrupules de son mari. Elle reviendra à la foi et mourra en 1859 dans la communauté où elle s'est retirée.

L'arrivée de Maignen

En cette année 1846, Le Prevost revoit son ardeur juvénile en Maignen, son bras droit à la Sainte-Famille, qui revient à la pratique religieuse. Le Prevost ne donne à leurs entretiens que les instants que n'exigent ni la prière, ni les démarches, instants qui deviendront moins fréquents quand il sera davantage requis par l'Institut.

Alors, le temps sera passé où tous deux allaient visiter les pauvres après que Maignen eut pris Le Prevost à la sortie de son bureau. Celui-ci se doit aussi au premier frère. Maignen, sensible, vite froissé, doute de l'intérêt que Le Prevost, lui porte, de la reconnaissance qu'il croit due à ses services, à quoi s'ajoute un relâchement spirituel.

Cette froissierie s'exprime en une lettre *dure et décourageante*, que la réponse de Le Prevost, adressée en juin de Saint-Valéry-en-Caux permet de comprendre. Ce jeune activiste sans convictions bien arrêtées, susceptible, inconstant, est loin du *miles Christi* qui se fera jour en lui. Tout cela, qui blesse un temps Le Prevost, peut s'examiner au spirituel par le besoin qu'avait celui-ci d'être éprouvé dans une affection chère.

J'avais cru trouver en vous un peu de repos et de consolation, lisons-nous dans sa réponse, ce que Dieu ne veut pas pour ses serviteurs qu'Il destine à une haute perfection et qui ne doivent se reposer en tout que sur Lui, et avancer hors des voies des consolations humaines. Quant à Maignen, son caractère faible va lui faire prendre une décision détachée de tout motif humain, fondée sur le seul appel de Dieu.

Le Prevost informe Myionnet, le 3 septembre 1846, que Maignen après avoir quitté son emploi, à l'évidence sans réflexion, les rejoint. Le jeune homme froissé, la veille, d'un reproche de sa mère, puise dans ce dépit passager la force de franchir le pas. Démission du ministère qui vient de le titulariser, un mot disant son départ, le train de Rouen, sans bagages, pour rejoindre Le Prevost à Duclair, au terme d'une démarche réussie mais bien imprudente.

Le Prevost l'accueille et l'envoie le soir même à Chartres, en retraite chez l'abbé Levassor pour qu'il mûrisse sa décision pendant les quelques jours où l'on peut encore tenter de reprendre sa démission, s'il est nécessaire. Il l'éloigne aussi pour n'influer en rien sur sa décision, consulter l'abbé Beaussier, et Myionnet à qui la maman Maignen, *pas facile à apaiser*, vient, rue du Regard, demander des comptes. Au surplus, la maman est à charge de ses fils.

Maurice, de Chartres, expose ses motifs à sa mère et à son frère, le déchirement de son âme, le sacrifice impossible réalisé par Dieu qui lui a accordé le quart d'heure d'héroïsme nécessaire pour tout briser, mais cela, aucun des deux ne peut le comprendre, ni l'admettre.

L'abbé Beaussier sollicite le directeur de Saint-Sulpice, M. Carbon, plus profond en l'espèce que ne le laisse supposer le portrait bonhomme qu'en fera l'apostat Renan dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*. Il répond, après que les faits lui ont été exposés : *Si la chose était à faire, il n'y faudrait pas penser. Mais puisqu'elle est faite, qu'elle reste ainsi*. Cette réponse parut un trait de lumière, dira plus tard Le Prevost, un indice de la volonté divine envers l'Institut. Disons encore que l'apparition de Notre-Dame aux bergers Mélanie et Maximin coïncide avec ce début de vie commune des premiers Frères. L'Institut même recevra de Notre-Dame, nous le verrons, des grâces de choix.

Le 3 octobre 1846, dix-huit mois après que Mgr Angebault a béni l'Institut naissant, Le Prevost note au journal de communauté : *Le fr. Maignen, au prix de grands sacrifices, et en brisant les liens naturels qui faisaient obstacle à son dévouement, devient le troisième membre de la communauté*.

Pierre Bonaventure

(A suivre...)